

**GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN
GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN**

COMMUNAUTE FRANÇAISE — FRANSE GEMEENSCHAP

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2016/29197]

21 AVRIL 2016. — Décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et l'Institut européen de la forêt sur les privilèges et immunités du Bureau de Liaison de l'Institut européen de la forêt, fait à Bruxelles le 9 octobre 2013

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'Accord entre le Royaume de Belgique et l'Institut européen de la forêt sur les privilèges et immunités du Bureau de Liaison de l'Institut européen de la forêt, fait à Bruxelles le 9 octobre 2013, sortira son plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.
Bruxelles, le 21 avril 2016.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,
Mme A. GREOLI

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,
J.-Cl. MARCOURT

Le Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,
chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,
R. MADRANE

La Ministre de l'Education,
Mme M.-M. SCHYNS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,
A. FLAHAUT

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et
de l'Egalité des chances,
Mme I. SIMONIS

—
Note

Session 2015-2016

Documents du Parlement. Projet de décret, n° 258-1. – Rapport, n° 258-2

Compte-rendu intégral. – Discussion et adoption. Séance du 20 avril 2016.

—
VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2016/29197]

21 APRIL 2016. — Decreet houdende instemming met het Akkoord tussen het Koninkrijk België en het Europees Instituut voor Bosbouw betreffende de voorrechten en immunititeiten van het verbindingsbureau van het Europees Instituut voor Bosbouw, ondertekend te Brussel op 9 oktober 2013

Het Parlement van de Franse Gemeenschap heeft aangenomen en Wij, Regering, bekrachtigen hetgeen volgt :

Enig artikel. Het Akkoord tussen het Koninkrijk België en het Europees Instituut voor Bosbouw betreffende de voorrechten en immunititeiten van het verbindingsbureau van het Europees Instituut voor Bosbouw, ondertekend te Brussel op 9 oktober 2013, zal volkomen gevolg hebben.

Kondigen dit decreet af, bevelen dat het in het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.

Brussel, 21 april 2016.

De Minister-President,
R. DEMOTTE

De Vice-Presidenten en Minister van Cultuur en Kind,
Mevr. A. GREOLI

De Vice-President, Minister van Hoger Onderwijs, Onderzoek en Media,
J.-Cl. MARCOURT

De Minister van Hulpverlening aan de Jeugd, Justitiehuzen, Sport en Promotie van Brussel,
R. MADRANE

De Minister van Onderwijs,
Mevr. M.-M. SCHYNS

De Minister van Begroting, Ambtenarenzaken en Administratieve Vereenvoudiging,
A. FLAHAUT

De Minister van Onderwijs voor sociale promotie, Jeugd, Vrouwenrechten en Gelijke Kansen
Mevr. I. SIMONIS

—
Nota

Zitting 2015-2016

Stukken van het Parlement.- Ontwerp van decreet, nr. 258-1. - Verslag nr. 258-2.
Integraal verslag. — Bespreking en aanneming. — Vergadering van 20 april 2016.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2016/29198]

21 AVRIL 2016. — Décret portant assentiment à l'Accord relatif à la participation de la République de Croatie à l'Espace économique européen, l'Acte final et les trois accords y afférents, faits à Bruxelles le 11 avril 2014 et le 5 novembre 2014

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

Article unique. L'Accord relatif à la participation de la République de Croatie à l'Espace économique européen, l'Acte final et les trois accords y afférents, faits à Bruxelles le 11 avril 2014 et le 5 novembre 2014, sortiront leur plein et entier effet.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 21 avril 2016.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,
Mme A. GREOLI

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,
J.-Cl. MARCOURT

Le Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,
chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,
R. MADRANE

La Ministre de l'Education,
Mme M.-M. SCHYNS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,
A. FLAHAUT

La Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et
de l'Égalité des chances,
Mme I. SIMONIS

—
Note

Session 2015-2016

Documents du Parlement. — Projet de décret, n° 257-1. — Rapport, n° 257-2.
Compte-rendu intégral. — Discussion et adoption. — Séance du 20 avril 2016.